



L'Assemblée générale du 3 septembre 2020

En raison de la situation actuelle (pandémie de COVID-19), le Congrès annuel de Lucerne a été annulé. Néanmoins, la tenue d'une assemblée générale une fois l'an est une contrainte légale. C'est pourquoi le comité a décidé de l'organiser par vidéoconférence via zoom le 3 septembre, la date initialement prévue. Au total, 49 personnes y ont participé derrière leur écran, contribuant ainsi au succès de cette première (et, espérons-le, dernière) assemblée générale virtuelle. Les principales décisions : A partir du 1^{er} janvier 2021, Steffen Berger, Luca Mazzone et Ulrike Subotic intégreront le comité. Samuel Christen, Valérie Oesch et Daniel Weber leur céderont leur place. Un grand merci pour les années consacrées à la SSCP ! Ces deux prochaines années, la présidence passera de Stefan Holland-Cunz, futur président sortant, à Benjamin Lini-ger, ancien vice-président. Nous nous réjouissons de l'admission de vingt consœurs et confrères au sein de la SSCP, douze en tant que membres ordinaires et huit en tant que membres extraordinaires. Pour de plus amples informations concernant l'assemblée générale, merci de consulter le procès-verbal ci-joint.

DRG

Avec le concours des différentes cliniques, nos deux délégués DRG, Pedro Esslinger et Martina Frech, ont analysé le financement de l'une des opérations stationnaires les plus fréquentes de notre domaine, l'appendicectomie, démontrant que le tarif appliqué par le DRG était clairement trop bas. Ils ont donc soumis une demande à SwissDRG pour augmenter l'indemnisation. Pour l'heure, SwissDRG n'a pas encore tranché. Il nous tient à cœur que tous les efforts pour obtenir un meilleur remboursement de DRG soient impérativement coordonnés avec nos deux délégués compétents. Il est naturel que des cliniques individuelles s'adressent directement à SwissDRG pour certaines procédures, en particulier celles hautement spécialisées ne concernant qu'elles. Néanmoins, afin d'éviter des doublons, même les demandes ne concernant qu'une partie des chirurgiens pédiatriques devraient être coordonnées avec Martina et Pedro.

La Commission qualité

La Commission qualité compte, en plus de son fondateur Luca Mazzone, délégué à la qualité, deux autres membres, Christoph Aufdenblatten et Robi Weil. Elle a déjà tenu sa première séance et développé de premières idées. Luca intégrera le comité en 2021, afin de renforcer l'aspect primordial de la qualité. Le comité est persuadé que l'on pourra ainsi mettre plus rapidement en œuvre les mesures adéquates proposées par la Commission qualité.

La révision de l'AI

Comme nous l'apprenait le dernier bulletin d'information, suite à la révision de la loi sur l'AI décidée par l'Assemblée fédérale, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) apporte actuellement des modifications à la liste des infirmités congénitales (OIC). L'ébauche de la nouvelle liste OIC de l'OFAS est, comme nous l'avons déjà expliqué au mois de mars, complètement insuffisante. Les améliorations nécessaires proposées par la SSCP n'ont, pour la plupart, pas reçu d'accueil positif de la part de l'OFAS. Entre-temps, nous avons eu l'occasion de contribuer indirectement à la liste via la commission chargée de sa révision, mais faute de retour concret de la Confédération, nous ignorons pour l'heure si nos efforts ont porté des fruits. En juillet, nous avons seulement reçu une lettre type envoyée à toutes les parties impliquées et dans laquelle l'OFAS justifie sa démarche. Quant à la procédure de consultation ordinaire, elle devrait débuter cet automne et la SSCP compte bien y prendre part.

Attribution MHS

Dans le cadre de la procédure de consultation portant sur l'attribution des prestations de la médecine hautement spécialisée (MHS), la SSCP a été invitée à s'exprimer sur les trois aspects suivants : *Pédiatrie et chirurgie pédiatrique hautement spécialisées*, *Oncologie pédiatrique* et *Médecine cardiaque congénitale et pédiatrique invasive et chirurgie cardiaque*. Dans un premier temps, la consultation porte uniquement sur les thérapies et les tableaux cliniques devant être inclus dans la MHS. La question de l'attribution, c'est-à-dire dans quels centres les traitements devront être effectués, ne sera abordée que lors d'une deuxième étape et était explicitement exclue du processus de consultation qui vient de se clore.

Dans le groupe chargé de plancher sur l'aspect *Pédiatrie et chirurgie pédiatrique hautement spécialisées*, nous étions représentés par Nicolas Lutz et Daniel Weber, dans celui s'occupant de la thématique *Oncologie pédiatrique* par Thomas Krebs. Tant en oncologie pédiatrique qu'en chirurgie cardiaque (qui ne nous concerne guère), nous n'avons rien trouvé à redire quant à la répartition proposée, contrairement à la chirurgie pédiatrique hautement spécialisée. Malgré l'intervention de nos délégués actifs au sein de ce dernier groupe, l'exstrophie de la vessie, les cloaques, la MMC ainsi que les formes de DSD n'ont pas été attribués à la MHS. Avec Nicolas et Daniel, nous avons donc rédigé et soumis dans les délais une prise de position dans le cadre de la procédure de consultation. Nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé en charge du dossier.

Attestation de formation complémentaire en radioprotection pour la chirurgie pédiatrique et la médecine d'urgence pédiatrique

La nouvelle loi fédérale sur la radioprotection entrera en vigueur en janvier 2021. Dorénavant, une attestation de formation complémentaire sera nécessaire pour réaliser des examens et des interventions à forte intensité de radiations, le titre de médecin spécialiste ne suffira plus. La nouvelle attestation de formation complémentaire en radioprotection pour la chirurgie pédiatrique (SSCP) et pour la médecine d'urgence pédiatrique (PEMS) est délivrée par la SSCP et la SSC. Les comités de la SSCP et du PEMS désignent chacun un préposé à la radioprotection.

La formation post-graduée : Les connaissances théoriques sont transmises et examinées dans un cours reconnu par l'OFSP. La formation pratique, dispensée dans des cliniques de formation sur le modèle de la formation continue chirurgicale, intègre le quotidien hospitalier. L'acquisition ou non des compétences pratiques spécifiques en matière de radioprotection est documentée dans le formulaire d'ulogbook pour obtenir l'attestation.

La formation continue : Pour conserver l'attestation, il faudra suivre une formation continue de 8x45 minutes en cinq ans. Cependant, elle ne se borne pas uniquement aux cours dispensés par des institutions de formation, mais elle comprend également l'étude autonome de la littérature scientifique relative à la radioprotection ainsi que des formations internes. Il semble donc judicieux de proposer un cours sur la radioprotection par semestre dans les cliniques de formation continue.

La préservation des acquis : Les personnes ayant effectué au moins 200 interventions sous fluoroscopie entre l'acquisition du titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation le 1^{er} janvier 2021 peuvent se faire délivrer une attestation sans autre condition par le délégué à la radioprotection de la SSCP. Pour attester des 200 examens requis, une autodéclaration crédible suffit. Les exploitants d'appareils à rayons X (propriétaires d'un cabinet) devront avoir suivi un cours unique de radioprotection reconnu par l'OFSP. Un cours effectué dans le passé est également valable pour une durée illimitée.

Les tâches des cliniques de formation continue : La responsabilité de la formation pratique incombe au directeur de l'établissement de formation et à l'expert en radioprotection. Le directeur du centre de formation doit être un chirurgien pédiatrique titulaire de l'attestation de formation complémentaire en radioprotection. Le directeur du centre de formation peut déléguer la formation pratique à ses médecins cadres titulaires de l'attestation de formation complémentaire en radioprotection pour la chirurgie pédiatrique. L'expert en radioprotection doit être au bénéfice d'une formation d'expert reconnue par l'OFSP. Il est habituellement rattaché au service de radiologie, mais sans être nécessairement médecin.

Mise en œuvre : Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale en 2021, l'IFSM publiera la version définitive du programme de capacités *Radioprotection pour la chirurgie pédiatrique (SSCP) et pour la médecine d'urgence pédiatrique (PEMS)*. Début 2021, le délégué à la radioprotection de la SSCP, Christoph Aufdenblatten, et Daniel Weber enverront aux membres un e-mail circulaire contenant les liens pour demander une attestation valable pour la période de transition.

Les publications

Nos membres Rita Gobet et Sandra Shavit ont collaboré à la rédaction des recommandations suisses pour le traitement des infections urinaires chez les enfants, publiées dans le *European Journal of Pediatrics* : <https://link.springer.com/article/10.1007/s00431-020-03714-4>. La SSCP a contribué au financement du libre accès.

Sandra nous a également appris que certaines consœurs et certains confrères avaient participé à la publication des lignes directrices concernant les malformations génitales féminines : https://www.awmf.org/uploads/tx_szleitlinien/015-052l_S1_Weibliche_genitale_Fehlbildungen_2020-06.pdf

Candidatures pour le Swiss Society of Pediatric Surgery Travelling Fellowship 2021

Comme vous l'avez appris lors de l'assemblée générale, Janine Vonlanthen réside actuellement à Philadelphie. Dans le cadre du Swiss Society of Pediatric Surgery Travelling Fellowship 2020, la SSCP la soutient à hauteur de CHF 2000.–.

Toutes les consœurs et tous les confrères qui suivent une formation complémentaire de spécialiste en chirurgie pédiatrique et qui effectueront une partie de leur formation à l'étranger en 2021 peuvent briguer cette bourse. Si vous en êtes, n'hésitez pas à vous manifester. Le soutien financier de la SSCP est là pour vous aider ! Vous trouverez de plus amples informations sur notre page d'accueil.

Prix NaCHwuchs 2020

Il avait également été annoncé, lors de l'Assemblée générale ainsi que par e-mail, qu'en raison du report du Congrès, la remise du Prix NaCHwuchs d'un montant de CHF 2000.– se ferait selon d'autres modalités. Les jeunes consœurs et confrères qui ne sont pas encore détenteurs d'un titre de spécialiste sont invités à transmettre d'ici le 1^{er} novembre 2020 à notre secrétaire général Marc Schumacher (marc.schumacher@triemli.zuerich.ch) les articles qu'ils ont rédigés entre le 1^{er} septembre 2019 et le 30 septembre 2020 en tant que premier ou dernier auteur.. Il faut que les articles aient été acceptés ou publiés par une revue pratiquant l'évaluation par des pairs. Lors de sa prochaine séance du 20 novembre 2020, le comité sélectionnera la lauréate ou le lauréat du Prix NaCHwuchs 2020 à partir des dossiers soumis.

Nouveau secrétaire à Fribourg

Notre secrétaire de longue date, Bénédicte Laville, a quitté l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF), qui assure notre secrétariat. C'est Fabian Egli qui s'occupera dorénavant de la SSCP au sein de l'UPCF. Cela fait quelques années déjà qu'il collabore régulièrement avec les chirurgiens pédiatriques. L'adresse électronique de notre secrétariat à Fribourg ne change pas : kinderchirurgie@upcf.ch

Le Congrès annuel 2021

Le congrès annuel prévu en septembre 2020 à Lucerne n'a pas vraiment été annulé, mais « seulement » reporté. L'équipe de Philipp Szavay organisera le congrès prévu l'année prochaine. Merci donc de réserver dès aujourd'hui

les 16 et 17 septembre 2021.

Le Congrès 2021 se déroulera à l'hôtel Radisson Blu, à Lucerne. L'année prochaine, le comité d'organisation local transmettra de plus amples informations.

55^e Académie de chirurgie pédiatrique à Saint-Gall

L'Académie de chirurgie pédiatrique (AKIC) prévue pour le début du mois de novembre 2020 a également été reportée en raison du coronavirus. Elle devrait avoir lieu les 5 et 6 novembre 2021. L'organisation est entre les mains de l'équipe saint-galloise de Thomas Krebs. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse <https://www.kispisg.ch/akic2021>.

In memoriam

Ce n'est qu'en mai 2020, avec près d'un an de retard, que le comité a appris le décès de notre membre, le professeur Dr. med. Jack Plaschkes, le 7 juin 2019, à l'âge de 88 ans. Jack Plaschkes avait œuvré plusieurs années durant à Berne, exerçant une influence significative sur la chirurgie oncologique pédiatrique en particulier. Son souvenir restera dans nos mémoires.

Octobre 2020